

## **REGLEMENT CONCOURS DE RECHERCHE 2015 « CAS CLINIQUES EN MYCOLOGIE »**

La société Sogeval a décidé de décerner, en 2015, trois prix destinés aux vétérinaires pour récompenser la rédaction d'un article scientifique décrivant la prise en charge d'un chien atteint de dermatite à *Malassezia*.

\*\*\*

### **Conditions de participation :**

#### 1. Contenu du cas :

Les cas soumis devront remplir les conditions suivantes :

- diagnostic de certitude de dermatite à *Malassezia* (objectivé par examen microscopique), **et diagnostic de la cause sous-jacente** (*ndla : en effet une amélioration peut être observée si la cause sous jacente est contrôlée et ce même sans antifongique*)
- traitement d'un chien, incluant au minimum un traitement local de 3 semaines (2 applications par semaines) avec ADAXIO (conformément au RCP du produit)

#### 2. Participants

Les prix sont ouverts à tous les vétérinaires praticiens, titulaires, associés ou salariés (à l'exclusion des salariés ou consultants de la société et des membres du jury) et thésés. Le projet peut être collectif ou porté par un seul individu.

### **Prix :**

Les prix seront décernés après délibération du jury. Ils seront remis en main propre lors du congrès National de l'AFVAC (du 26 au 28 novembre 2015) ou envoyés au vétérinaire après cette date s'il n'a pas pu se rendre à la remise des prix.

1<sup>er</sup> prix : Invitation VIP au congrès Mondial de Dermatologie à Bordeaux, du 31 mai au 4 juin 2016 (hébergement compris) d'une valeur approximative de 1200€ (valeur non contractuelle dépendant des tarifs d'hôtellerie appliqué à ces dates)

2<sup>ème</sup> prix : Lampe de Wood d'une valeur de 200€ +/- 10%

3<sup>ème</sup> prix : Manuel de dermatologie clinique d'une valeur de 100€ +/- 10%.

### **Critères d'attribution des prix :**

Les dossiers seront évalués anonymement par le jury sur la base des critères suivants (coefficient de pondération) :

- Originalité et pertinence du cas (20%)
- Qualité du diagnostic (20%)
- Qualité du suivi (20%)
- Qualité des illustrations (20%)
- Qualité de la rédaction (20%)

### **Modalités d'attribution des prix :**

1. Composition du jury :

Dr William Bordeau  
Dr Arnaud Muller

2. Attribution des prix :

Tous les candidats seront personnellement avertis par courrier postal de la décision du jury les concernant. Les trois prix seront remis aux lauréats au plus tard le 31 décembre 2015.

### **Composition des dossiers de participation:**

Le dossier soumis devra comporter les éléments suivants :

**1) L'article décrivant le cas clinique**, en format numérique et papier, incluant les éléments suivants :

ANAMNESE  
COMMEMORATIFS  
EXAMEN CLINIQUE GENERAL ET DERMATOLOGIQUE  
HYPOTHESES DIAGNOSTIQUES  
EXAMENS COMPLEMENTAIRES  
DIAGNOSTIC  
TRAITEMENT  
SUIVI  
DISCUSSION

**2) Au moins 2 clichés, sur support numérique, pour illustrer le cas**

**3) Une fiche de participation** (modèle ci-joint) par laquelle le participant indiquera son acceptation du présent Règlement et son engagement à céder les droits de propriété intellectuelle sur le dossier.

**ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET OU ILLISIBLE SERA RENVOYE POUR ETRE COMPLETE.**

### **Modalités de dépôt des dossiers**

Le dossier doit être envoyé par e-mail et par courrier (en un exemplaire) avant le **31 août 2015** (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Laboratoire SOGEVAL  
Att.Dr Ingrid MORIZE  
200 avenue de Mayenne  
53000 LAVAL

Email : [ingrid.morize@ceva.com](mailto:ingrid.morize@ceva.com)

### **Données à caractère personnel**

Les cas soumis pourront aboutir au développement d'outils de communication, d'articles de presse ou servir de support dans le cadre d'échanges d'expérience avec d'autres cabinets ou cliniques vétérinaires.

Les données à caractère personnel (nom, adresse, adresse électronique, profession...) recueillies dans le cadre du présent concours de recherche sont destinées exclusivement à SOGEVAL et ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers.

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant. Pour exercer ce droit les participants peuvent adresser une demande à l'adresse suivante : [ingrid.morize@ceva.com](mailto:ingrid.morize@ceva.com).

\*\*\*

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : [ingrid.morize@ceva.com](mailto:ingrid.morize@ceva.com)

Le règlement est déposé chez Maître Bouchet, huissier de justice à Libourne.

## Annexe 1

### Fiche de participation au CONCOURS DE RECHERCHE 2015 « Cas cliniques en mycologie »

Je soussigné,

Nom du vétérinaire, cabinet ou clinique vétérinaire :

---

---

---

Adresse : \_\_\_\_\_

---

---

1. Accepte de participer au Concours De Recherche 2015 « cas cliniques en mycologie » organisé par la société SOGEVAL S.A dans les conditions du règlement dudit concours organisé **du 27 mars au 31 août 2015**.
2. Accepte de céder les droits suivants concernant les données du cas clinique soumis et l'article scientifique rédigé dans le cadre de la participation au concours (ci-après le « Cas ») :

#### **Droits de Propriété Intellectuelle**

Tout participant s'engage à céder gratuitement et définitivement à SOGEVAL et ses sociétés affiliées, la pleine propriété du Cas, et des droits de propriété intellectuelle y relatifs, entraînant de facto la possibilité pour SOGEVAL de divulguer, reproduire et exploiter, par tous moyens et sur tous les supports de son choix, le Cas dans le cadre de son activité de laboratoire pharmaceutique vétérinaire.

#### **Droit à l'image**

Tout participant autorise expressément SOGEVAL à utiliser et diffuser son image et son nom et/ou celui de sa clinique/cabinet, sur tous supports, dans le cadre de toute communication ou publication concernant le Cas et/ou le présent Concours de Recherche. Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter de la remise des prix.

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

---

(signature du vétérinaire)

#### **Société du Groupe Ceva**

200 avenue de Mayenne

CS 72227 – 53022 LAVAL Cedex 9

Tél. 02 43 49 51 51 – Fax 02 43 53 97 00

[www.sogeval.fr](http://www.sogeval.fr) – e-mail : [sogeval@sogeval.fr](mailto:sogeval@sogeval.fr)

S.A. au capital de 10 202 000 euros- R.C.B 712005107 – SIRET 71200510700016